Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 035-253502801-20250327-25_03_07-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars 14h15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, André LAITU, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Jean-Francis Richeux et Madame Emmanuelle ROUSSET

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Yann SOULABAILLE, Patrick HERVIOU, Marcel LE MOAL

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Madame Emmanuelle ROUSSET
- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Jean RONSIN
- de Monsieur Marcel LE MOAL à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur LERAY Payeur Départemental, Messieurs Antoine DECONCHY et Christian ISAMBERT, et Mme Véronique PERRATON du SMG Eau 35

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine DECONCHY
Secrétaire de séance Adjoint : Monsieur André LAITU

Nombre de Membres du Comité présents : 11
Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 18 mars 2025

N°25/03-07 Délibération sur la place du Département au sein du SMG Eau 35

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 035-253502801-20250327-25_03_07-DE

Comité syndical du 27 Mars 2025

N°25/03-07 Délibération sur la place du Département au sein du SMG Eau 35

Rapport,

Le Département d'Ille-et-Vilaine fait partie des membres du SMG Eau 35 depuis sa création. Toutefois, son appartenance au SMG Eau 35 pose un problème juridique puisqu'elle fait du SMG Eau 35 un Syndicat Mixte Ouvert, ce qui empêche toute adhésion au collège « Eau Potable » d'Eaux et Vilaine, qui est lui-même un Syndicat Mixte Ouvert.

Cette adhésion est pourtant essentielle car, avec la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, le SMG Eau 35 est devenu un des principaux partenaires de Eaux et Vilaine pour ses achats et ses ventes d'eau. Il serait important que le SMG Eau 35 puisse siéger dans les instances d'Eaux et Vilaine pour avoir un poids dans la gouvernance de son activité « Eau Potable » et de représenter ses intérêts et ceux des collectivités AEP d'Ille-et-Vilaine : choix d'investissements à l'usine de Ferel, prix de l'eau, répartition des volumes en provenance de l'usine en année normale et en cas de crise.

Par ailleurs, Eaux et Vilaine est devenu l'opérateur central des politiques « grand cycle » sur le bassin de la Vilaine. Or, le lien entre petit et grand cycle est de plus en plus intégré aux politiques de l'eau : ainsi, le SMG Eau 35 apporte des financements sur des programmes BV sur les sous-bassins de la Vilaine amont, du Meu, de Chèze-Canut et de l'Oust, situés en amont de captages d'eau potable stratégiques du département. De même, des programmes de préservation de la qualité de l'eau sont en projet dans des aires d'alimentation de captages souterrains prioritaires d'Ille-et-Vilaine, sur lesquels une collaboration avec Eaux et Vilaine sera essentielle.

Pour ces raisons, et après une première discussion avec le vice-président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, il est proposé que le comité du SMG Eau 35 délibère pour demander un retrait du Département des instances du SMG Eau 35.

Toutefois, afin de maintenir le lien entre nos structures qui partagent de nombreux enjeux communs, il est proposé que le CD35 participe aux instances du SMG Eau 35 en tant « qu'invité permanent » ou « membre associé » (sans de droit de vote). En parallèle, le SMG Eau 35 pourrait régulièrement rendre compte de ses actions et prospectives aux élus du CD35 et lors de la Conférence Bretillienne de l'Eau. Une convention serait alors à signer pour officialiser la poursuite de la collaboration entre SMG Eau 35 et le Département.

Il est à noter que ce départ nécessiterait une modification ultérieure des statuts du SMG Eau 35, selon les modalités inscrites dans ses nouveaux statuts.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 035-253502801-20250327-25_03_07-DE

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **VALIDER** la demande de retrait du Département des instances du SMG-Eau35

2°) **POURSUIVRE** les échanges avec le CD35 en vue de la signature d'une convention de partenariat entre les 2 collectivités

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 27 mars 2025

Le Secrétaire de Séance

Antoine DECONCHY

Le Président,

Joseph BOIVENT